



Résolution

Depuis des mois les mécaniciens de locomotive voient leurs horaires de travail chamboulés et leur pauses transformées en interruption de travail. Sous prétexte de la flexibilité, il n'y a même pas de réelle consultation du personnel.

À une employée avec un tour qui prévoit une pause d'une heure il peut facilement arriver au dernier moment que celle-ci soit remplacée par une interruption de travail de 29 min dans une gare dépourvue de toilette et de local de pause.

À un employé auquel avait été attribué un tour d'une durée de 10h et 13 min, il peut facilement arriver de se retrouver avec la fin de service retardée de 33 min pour effectuer une prestation de manœuvre supplémentaire.

À un employé qui avait un tour avec une plage horaire de 3h52 à 12h12 il peut arriver comme par magie que son tour débute à 5h28 jusqu'à 14h03.

Depuis désormais des mois pour ne pas dire des années les CFF avec l'excuse de chantiers ou du manque de personnel ont pris cette mauvaise habitude. La modification est effectuée sans demander l'accord du collaborateur. Sans réaction auprès du planificateur la modification est considérée comme définitive tandis qu'en cas de désaccord la demande est examinée par rapport aux possibilités. Il s'agit ni plus ni moins d'une non-consultation.

Et comme si cela ne suffisait pas, les changements interviennent très souvent peu de jours à l'avance parfois le jour même.

Le personnel se déclare fatigué et énervé à cause de l'attitude des CFF et en a assez des tours de passe-passe qui se font sur leur dos et qui affectent durement leur vie professionnelle et leur vie privée.

L'assemblée des délégués de la LPV réunie à Winterthur le 1 septembre 2021 revendique que les ETF changent immédiatement leur approche face à la planification à court terme du personnel des locomotive et en particulier que :

- Les modifications supérieures à 15 min au début et à la fin d'un tour nécessitent la codécision des personnes intéressées sans laquelle le tour ne peut pas être modifié
- Les pauses ne peuvent pas être transformées en interruption de travail sans codécision des personnes intéressées
- Le personnel travaillant auprès du service de la planification soit mis dans les meilleures conditions possibles pour travailler grâce à un nombre suffisant de recrutement et à une formation adéquate